

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	28 (1920)
Heft:	2
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cours, le logement, la subsistance et leurs frais de voyage.

Art. 19. Le Comité central prend part, avec voix consultative seulement, aux séances du jury.

Comité d'organisation.

Art. 20. La section qui se charge des concours doit, dans ce but, constituer un Comité d'organisation. Cette section est responsable de l'organisation.

Art. 21. Le Comité d'organisation a les obligations suivantes :

a) Désigner un terrain d'exercice convenable et se procurer le matériel néces-

saire, d'entente avec le Comité central et la Commission technique.

b) Proposer à la ratification du Comité central un programme général de la fête qui sera remis à temps aux sections, au plus tard 3 semaines avant le concours.

c) Organiser un bureau administratif à disposition du jury.

d) Fournir des insignes pour le jury, le Comité central, la Commission technique et le Comité d'organisation.

e) Trouver des cantonnements convenables près de la place d'exercices, si possible des casernes, sans cela des locaux habitables pour les concurrents. Une infirmerie doit être prévue. *(A suivre.)*

Nouvelles de l'activité des sociétés

S^{te}-Croix, Samaritains. — Un des derniers jours de 1919, la salle du Conseil communal était arrangée de façon bien originale : les bancs, mis sur le pourtour de la salle, laissaient au milieu de la place pour un lit et une table recouverte d'objets sanitaires de tous genres. 32 samaritaines et 11 samaritains attendaient — un peu anxieux — leur tour d'être interrogés par M. le D^r C. de Marval, de Neuchâtel.

Sans vouloir entrer dans les détails de cet examen, disons pourtant qu'il a fort intéressé les invités et que M. de Marval s'est déclaré très satisfait des réponses données. Il a vivement félicité les deux directeurs du cours, MM. les D^rs Rittmeyer et Sauvin, pour les résultats obtenus après 17 leçons. Il a encouragé tous les participants à continuer à travailler et à entrer dans la société. Comme le cours était suivi par bien des personnes de l'Auberson, il verrait avec plaisir la fondation d'une société et d'un poste de secours dans le village frontière.

Le soir, au Foyer, les diplômes ont été délivrés par l'examinateur du cours, après quoi les 80 personnes présentes, délégués, invités et

participants au cours, ont assisté à une soirée pleine d'entraîn.

Un thé particulièrement bien servi a fait plaisir à chacun, surtout aux élèves, empêchés par le souci de l'examen de songer comme il l'aurait fallu à leur estomac. Ensuite, partie officielle : discours de M. de Marval, sympathique orateur, bien connu des samaritains ; discours de MM. les docteurs directeurs du cours, de M. le pasteur Marguerat, etc.

La partie familière, dirigée par M. Rittmeyer et préparée par les élèves, a fait passer les heures trop rapidement. A signaler une « Revue du cours », qui a fait les délices des auditeurs. Puis on organisa des jeux et c'est par un « Déjà ! », tout plein de regret, que plus d'un participant accueillit la fin de la soirée.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Une vingtaine de gardes se trouvaient réunies le 28 décembre autour d'un sapin brillamment illuminé chez les sœurs du Dispensaire antituberculeux.

Ce fut réellement une fête de famille à laquelle toutes les gardes qui ont pu quitter leurs

services pour quelques heures se sont fait un plaisir d'assister.

Nous avons eu la joie d'y voir sœur Berthe Mader, de retour de France pour quelques semaines, de sœur Marthe Greub, de Coire, qui se trouvait pour la première fois au milieu de ses collègues de l'Alliance; nombre de gardes, empêchées par leur travail ou par la distance, avaient envoyé leurs vœux et salutations aux participantes de cette belle fête.

Nos sœurs avaient bien fait les choses, et nous avons passé de beaux moments grâce aux deux désopilantes saynètes si bien jouées par quelques gardes transformées pour la circonstance en actrices très applaudies de leur public. Les chants, fort bien exécutés par les sœurs des deux dispensaires et quelques gardes de bonne volonté, comme aussi les récitations de sœur J. C. dont le répertoire est inépuisable, ont largement contribué à agrémenter la fête qui s'est terminée joyeusement autour de la traditionnelle tasse de thé.

Nous nous sommes séparées ensuite, heureuses et reconnaissantes de ces instants de détente pour lesquels nous remercions chaleureusement sœurs Maria et Mina, les organisatrices de cette jolie soirée ainsi que toutes les gardes qui leur ont prêté leur gracieux concours; nous garderons un souvenir durable de ces belles heures passées chez elles.

Alliance suisse des samaritains. Caisse de secours. — Les dons en faveur de la création d'une caisse de secours de l'Alliance continuent à affluer au siège central à Olten; nous relevons dans les listes reçues les sociétés de samaritains suivantes:

	Fr.		Fr.
Bienne . . .	330	Berne-Marzili .	100
Zofingue . . .	300	Uster (Zurich) .	100
Bâle-St-Jean . .	500	Aussersihl - Zch.	100
Frauenfeld . . .	400	Altdorf (1 ^{er} vers.)	50
Muttenz p. Bâle	300	Coppet (Vaud) .	50
Tablat . . .	200	Val-de-Ruz (dames)	25
La Chaux-de-Fd.	150	Tramelan . . .	25
et plusieurs autres.			

Le Comité central avise que les sociétés

suivantes se sont fait inscrire comme membres passifs: Société suisse de la Yicose à Emmenbrück, Lucerne. — Société anonyme pour l'industrie chimique, à Bâle. — Les sociétés cantonales de tir des cantons de Bâle-campagne, Fribourg, St-Gall, Glaris, Lucerne, Soleure et Vaud. — La section de Veltheim a été reçue comme membre actif.

Les cartes du 1^{er} août 1919 ont rapporté à l'Alliance la somme de 2840 fr. 31. Près de 210,000 de ces cartes ont été vendues par les samaritains.

Saignelégier, Samaritains. — Depuis longtemps les samaritains de Tavannes pensaient aux Franches-Montagnes, où ils auraient aimé faire connaître l'œuvre de secourisme à laquelle ils sont dévoués.

Le 6 juillet 1919, cette section de samaritains organisa un exercice à Saignelégier, qui fut suivi avec intérêt par un nombreux public. Plus tard, M. le Dr Geering donna une conférence sur la « Croix-Rouge » et les secours volontaires qui n'étaient pas du tout connus là-haut. Le même soir il y eut plusieurs inscriptions pour un cours de samaritains qui put commencer avec 21 participants à la fin du mois d'août. La partie théorique fut donnée par M. le Dr Châtelain à Saignelégier, tandis que M. Paul Brand, moniteur à Tavannes, donnait le cours pratique. Et ce n'était pas une sinécure pour ce moniteur dévoué de faire chaque semaine 36 km. le soir, pour se rendre sur les lieux. Le 29 novembre, le cours se terminait par un brillant examen, où les experts, MM. le Dr Geering et S. Farron se sont déclarés très satisfaits. Au banquet qui suivit et qui fut agrémenté par de nombreuses productions, une franche gaîté et une grande cordialité n'ont cessé de régner.

Il s'est fondé à Saignelégier une section de samaritains avec 20 membres, que nous espérons voir bientôt entrer dans l'Alliance suisse. Les autorités du district des Franches-Montagnes, présentes au banquet, félicitèrent chaleureusement les nouveaux samaritains et se déclarèrent disposées à les soutenir dans leur belle œuvre.